



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la paroisse de Parisville, tenue le 7 mars 2011 à 19h30 à la salle du conseil (salle du centre) sous la présidence du maire, monsieur Maurice Grimard.

Sont présents, messieurs les conseillers:

René Guimond	# 1
Danny Boucher (absent)	# 2
Jean-François Bienvenue	# 3
Stéphane Boutin	# 4
Denis Paris	# 5
Benoit Dépot	# 6

ainsi que le directeur général/secrétaire-trésorier, M. François Gaudreault.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOMENT DE RECUEILLEMENT

Après le moment de recueillement, monsieur Grimard souhaite la bienvenue et ouvre la séance après avoir constaté le quorum.

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés 025-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en gardant le point «varia» ouvert.

Adoptée.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Appel d'offres – Bande piétonnière et cyclable (route 265)
  - 4.1. Résultats et recommandations
  - 4.2. Permis d'intervention – MTQ
5. Appel d'offres – Contrat de pelouse
  - 5.1. Résultats et recommandations
6. Appel d'offres – Contrat de fauchage
  - 6.1. Résultats et recommandations
7. Site internet
  - 7.1. Échéanciers
  - 7.2. Programmation/conception – Appel d'offres
8. Prêt – Loisirs de Parisville
9. Terrains loisirs – garanties
10. Dossier : Petite Gare et Parc Linéaire
11. Recensement 2011
12. Sondage – Services internet
13. Pont Paris – nomination de responsables
14. Schéma de couverture de risques
15. Finances
  - 15.1. Dépenses
  - 15.2. Salaires
16. Rapport des élus
17. Correspondances
18. Varia
19. Période de questions
20. Levée ou ajournement de l'assemblée

03. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL 7 FÉVRIER 2011

Rés 026-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Denis Paris que le procès-verbal du 7 février 2011 soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

04.1 APPEL D'OFFRES  
BANDE PIÉTONNIÈRE ET CYCLABLE (ROUTE 265)

Rés 027-11

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé le 1<sup>er</sup> mars 2011 pour l'aménagement d'une bande piétonnière et cyclable sur la route 265.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'appel d'offres a été confié à SNC LAVALIN et publié sur le portail internet SE@O le tout conformément à la résolution 018-11.

CONSIDÉRANT QUE 10 entrepreneurs ont demandé des devis d'appel d'offres et que quatre ont déposé une soumission:

1. Jacques Arsenault Asphalte	185 657.88\$
2. Construction et Pavage Boisvert inc.	262 954.62\$
3. Construction Lemay	270 490.98\$
4. Aurel Harvey et Fils inc.	358 863.75\$

CONSIDÉRANT QU'après la vérification de la conformité, M. Roger Fournier, ing. nous recommande donc d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, Jacques Arsenault Asphalte, pour un montant de 185 657.88\$ incluant 5% de TPS et 8.5% de TVQ.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la soumission la plus basse, soit celle de Jacques Arsenault Asphalte au montant de 185 657.88\$ incluant 5% de TPS et 8.5% de TVQ, que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat ci-dessus décrit pour un montant ne dépassant pas les crédits mentionnés dans le budget (résolution 232-10).

Adoptée.

04.2 DEMANDE DE PERMIS D'INTERVENTION AU MTQ

Rés 028-11

CONSIDÉRANT QUE des travaux seront réalisés en 2011 pour l'aménagement d'une bande piétonnière et cyclable sur la route 265 à l'Est de l'emprise de 3,05 mètres, route dont l'entretien relève du Ministère des Transports.

CONSIDÉRANT QUE ce projet a déjà été autorisé en 2010 par le Ministère des Transports.  
(No de permis d'intervention : 6406-40-38055-09009)

CONSIDÉRANT QU'une subvention a été octroyée en septembre dernier par le Ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'aide gouvernementale aux modes de transport alternatifs à l'automobile.

CONSIDÉRANT QUE le projet n'a pas été modifié depuis la dernière demande de permis d'intervention en 2010 et que les plans et devis

des travaux ont été réalisés par la firme SNC Lavalin, conformément aux exigences techniques du Ministère des Transports du Québec, et que les travaux consistent à enlever le trottoir existant, d'excaver, d'installer une chaîne de béton et de repaver sur une largeur de 2,75 mètres pour rendre cette partie plus sécuritaire aux piétons, cyclistes, etc.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents de demander le renouvellement du permis d'intervention au Ministère des Transports du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2011 au 30 septembre 2011.

Que la Municipalité de Parisville se porte garante des travaux exécutés sur la route dont l'entretien est sous la responsabilité du Ministère des Transports jusqu'à l'acceptation finale de ces travaux par le Ministère des Transports soit pour la durée d'un cycle gel/dégel après la fin de leur réalisation.

Adoptée.

05. APPEL D'OFFRES  
CONTRAT DE PELOUSE – RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Rés 029-11

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le contrat de pelouses pour 2011 avec option pour 2012 et 2013.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'appel d'offres, avec critères de pondérations, était sous la supervision du directeur général.

CONSIDÉRANT QUE (2) deux entrepreneurs ont reçu des devis d'appel d'offres et que les deux ont déposé une soumission:

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires, ayant obtenu un pointage supérieur à 70 points, se sont qualifiés à la partie 1 de la grille d'évaluation et de pondération. Les enveloppes de prix ont donc été ouvertes.

Les (2) soumissions déposées se présentaient alors comme suit :

	2011	2012	2013
1. Denis Lemay	9 513.53\$	9 604.39\$	9 695.25\$
2. Pelouses Pat	10 325.71\$	10 531.23\$	10 740.85\$

Les pointages finaux se présentaient alors comme suit :

1. Denis Lemay	156 points
2. Pelouses Pat	138 points

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le directeur général recommande d'octroyer le contrat, pour une période de (3) trois ans, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, Denis Lemay 156 points, pour un montant pour 2011 de 9 513.53\$, pour 2012 de 9 604.39\$ et pour 2013 au montant de 9 695.25\$. Les montants incluent 5% de TPS et 8.5% de TVQ.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Stéphane Boutin ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour 2011, et d'exercer l'option pour 2012 et 2013, que le directeur

général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

Adoptée.

06. APPEL D'OFFRES  
CONTRAT DE FAUCHAGE EN BORDURE DE ROUTE  
RÉSULTATS ET RECOMMANDATIONS

Rés 030-11

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres sur invitation a été lancé pour le contrat de fauchage en bordure de route pour 2011 avec option pour 2012 et 2013.

CONSIDÉRANT QUE la gestion de l'appel d'offres, avec critères de pondérations, était sous la supervision du directeur général.

CONSIDÉRANT QUE (3) trois entrepreneurs ont reçu des devis d'appel d'offres et que les deux ont déposé une soumission:

CONSIDÉRANT QUE les deux soumissionnaires n'ont pas fourni tous les éléments devant servir à l'évaluation, ils n'ont pas obtenu un pointage supérieur à 70 points, alors aucun d'eux ne s'est qualifié à la partie 1 de la grille d'évaluation et de pondération. Avec l'autorisation du maire, les pointages recueillis ont servi à l'évaluation et les enveloppes de prix ont donc été ouvertes.

Les (2) soumissions déposées se présentaient alors comme suit :

	2011	2012	2013
1. Michel Leblanc	3 184.20\$	3 435.98\$	3 656.99\$
2. R.M. Pépin	4 425.98\$	4 425.98\$	4 425.98\$

Les pointages finaux se présentaient alors comme suit :

1. Entreprises R.M. Pépin	192 points
2. Michel Leblanc	179 points

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le directeur général recommande d'octroyer le contrat, pour une période de (3) trois ans, au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, Entreprises R.M. Pépin 192 points, pour un montant de 4 425.98\$ par année pour 2011, 2012 et 2013. Les montants incluent 5% de TPS et 8.5% de TVQ.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage pour 2011, et d'exercer l'option pour 2012 et 2013, que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat.

Adoptée.

07. SITE INTERNET  
07.1 ÉCHÉANCIERS

M. François Gaudreault, directeur général, fait état de l'avancement du projet d'élaboration du nouveau site internet.

## 07.2 PROGRAMMATION/CONCEPTION – APPEL D’OFFRES

Rés 031-11

CONSIDÉRANT QUE la conception graphique, et la gestion du contenu sont entièrement réalisées par le directeur général.

CONSIDÉRANT QUE l’infrastructure proposée prévoit que le site devra être modifié, par la suite, par le directeur général et/ou par d’autres intervenants.

CONSIDÉRANT QUE la programmation du site internet devra quant à elle être réalisé par une firme externe.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, d’autoriser le directeur général à procéder à un appel d’offres sur invitation pour la programmation des divers éléments composant le nouveau site internet, et que le directeur général soit autorisé à signer tous les documents relatifs à la réalisation du contrat pour un montant ne dépassant pas les crédits mentionnés dans le budget (résolution 232-10).  
Adoptée.

## 08. PRÊT – LOISIRS DE PARISVILLE

Rés 032-11

CONSIDÉRANT QUE les loisirs de Parisville demandent à la municipalité une avance de fonds de 2 000\$ pour le paiement du salaire des animateurs du terrain de jeux.

CONSIDÉRANT QUE ce montant sera remboursé lorsque la subvention d’Emploi Été Canada leur sera parvenue.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Paris ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents d’autoriser le directeur général à faire une avance de fond de 2 000\$ aux loisirs de Parisville.

Adoptée.

## 09. TERRAINS LOISIRS – JEUX D’EAU

Rés 033-11

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Parisville travaillent présentement sur la réalisation de leur projet de jeux d’eau.

CONSIDÉRANT QUE les Loisirs de Parisville désirent implanter les jeux d’eau sur deux petits lots situés sur la rue Larochelle et appartenant à la Municipalité de Parisville.

CONSIDÉRANT QUE ces deux lots sont adjacents aux terrains de jeux et qu’ils sont considérés comme trop petits pour intéresser un acheteur éventuel.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ des conseillers présents, que la municipalité s’engage à retirer les deux lots du marché, et d’en réserver l’utilité pour la réalisation du projet de jeux d’eau, et ce, pour une période de 3 ans.

Adoptée.

10. DOSSIER : PETITE GARE

Rés 034-11

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a eu lieu avec Mme Diane Daviault du CLD de Bécancour, suite à l'orientation préliminaire au sujet de la Petite Gare du Parc Linéaire du Petit Deschaillons (résolution no : 019-11)

CONSIDÉRANT QUE le dossier devra s'inscrire dans une démarche de planification du développement et de la restructuration du Parc linéaire du Petit Deschaillons incluant le pavillon d'accueil.

CONSIDÉRANT QUE la réalisation, chapeauté par le directeur général pourrait prendre quelques mois à être réaliser.

CONSIDÉRANT QUE cette planification pourrait s'inscrire dans une planification stratégique globale.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, d'enclencher un processus de planification stratégique pour la Municipalité qui inclura le plan de développement et de restructuration du Parc linéaire du Petit Deschaillons incluant le pavillon d'accueil, et que le directeur général présente un plan de travail chiffré lors de la prochaine séance. Adoptée.

11. RECENSEMENT 2011

Rés 035-11

CONSIDÉRANT QUE Statistique Canada mènera le Recensement de la population le mardi 10 mai 2011.

CONSIDÉRANT QUE les données issues du recensement sont importantes pour sa collectivité et sont essentielles pour la planification des services comme les écoles, les garderies, les services de police et de lutte contre les incendies.

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la statistique exige que les renseignements personnels issus des questionnaires du recensement demeurent strictement confidentiels.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-François Bienvenue ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, que Le Conseil de la Municipalité de Parisville invite tous les résidents à remplir leur formulaire du recensement en ligne à : [www.recensement2011.gc.ca](http://www.recensement2011.gc.ca) ou par La Poste, d'ici le mardi 10 mai 2011, pour que la diffusion de données précises et complètes à des fins de prestation de programmes et de services dont nous bénéficions tous soit possible.

Adoptée.

12. SONDAGE – SERVICES INTERNET

Rés 036-11

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs mois la Municipalité de Parisville a reçu de plusieurs citoyens des questionnements au sujet de la disponibilité des services internet sur le territoire.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville négocie présentement auprès de distributeurs de services Internet afin d'élargir la gamme de services offerts.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Parisville désire tracer un portrait précis de la situation et des besoins sur son territoire.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur René Guimond ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, que le directeur général procède à un sondage auprès de la population afin de sonder leurs besoins en télécommunications actuels et futurs, et que les résultats servent à négocier avec des distributeurs de services Internet afin d'élargir la gamme de services offerts.

Adoptée.

### 13. PONT PARIS – NOMINATION DE RESPONSABLES

Rés 037-11

CONSIDÉRANT QUE le pont Paris (P-4214), situé dans le rang Ste-Philomène à Parisville et enjambant la Petite-Rivière-du-Chêne, est un pont mitoyen entre les municipalités de Parisville et de Fortierville.

CONSIDÉRANT QU'une entente avait été établie entre les deux municipalités en 2009 pour la gestion et l'entretien de ce pont.

CONSIDÉRANT QUE le maire Roland Laquerre et le conseiller Maurice Grimard avaient à l'époque été nommés par le conseil pour siéger sur le comité du pont Paris.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer monsieur Roland Laquerre sur ce comité, étant donné que ce dernier ne fait plus partie du conseil municipal depuis les élections de novembre 2009.

CONSIDÉRANT QUE le comité du pont Paris devra se réunir prochainement pour discuter de l'orientation ministérielle sur l'identification et la gestion des ponts à valeur patrimoniale.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de nommer le conseiller Denis Paris pour siéger sur le comité du pont Paris, pont mitoyen entre les municipalités de Parisville et de Fortierville, d'organiser une rencontre avec le comité du pont Paris concernant l'orientation ministérielle sur l'identification et la gestion des ponts à valeur patrimoniale.

Adoptée.

### 14. SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Rés 038-11

CONSIDÉRANT QUE selon le schéma de couvertures de risques de la MRC de Bécancour, entré en vigueur le 5 janvier 2010, la Municipalité de Parisville doit mettre en place des points d'eau, dont un obligatoirement, avant l'an trois.

CONSIDÉRANT QUE la quantité de points d'eau requis pourraient être revus à la baisse due au fait que le SSIMRCB a fait l'acquisition d'équipement performant.

CONSIDÉRANT QUE la planification de l'implantation des points d'eau sur le territoire devra être faite afin de répondre de façon adéquate et performante au schéma de couvertures de risques.

CONSIDÉRANT QUE pour installer un point d'eau, la Municipalité doit obtenir une autorisation auprès du CPTAQ (si celui-ci est en zone agricole), obtenir un certificat d'autorisation auprès du MDDEP (si celui-ci est installé dans un cours d'eau).

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures implantées doivent répondre aux normes du NFPA.

CONSIDÉRANT QUE selon le Ministère de la Sécurité Publique, information validée par M. Robert Bernier, directeur du Service de Sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour, les infrastructures qui seront implantées doivent faire l'objet d'une certification auprès d'un ingénieur qualifié.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour peut faire une demande conjointe auprès de la CPTAQ et du MDDEP pour tous les points d'eau des municipalités.

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour peut vérifier auprès d'un ingénieur qualifié afin d'obtenir des plans conformes qui pourraient servir à plusieurs Municipalité.

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents, de mandater officiellement la MRC de Bécancour à :

- a) Vérifier auprès du Ministre de la Sécurité Publique, pour la possibilité de revoir à la baisse le nombre de points d'eau exigé par le schéma de couvertures de risques;
- b) planifier l'implantation des points d'eau sur le territoire afin de répondre de façon adéquate et performante au schéma de couvertures de risques;
- c) prendre entente avec la CPTAQ et le MDDEP pour les diverses autorisations requises à l'implantation des points d'eau;
- d) Vérifier la possibilité auprès d'un ingénieur qualifié afin d'obtenir des plans conforme qui pourraient servir à plusieurs Municipalité

Adoptée.

## 15. FINANCES

### 15.1. DÉPENSES

#### Dépenses février 2011

Rés 039-11

Date Trans.	Nom	Description	Montant
2011/02/01	ENTREPRISES JACQUES BEAUDET INC	DÉNEIGEMENT 3/5	4 778,06
2011/02/01	MRC DE LOTBINIÈRE	QUOTE-PART ENF FÉVRIER 2011	1 157,41
2011/02/02	MINISTÈRE QUÉBEC	PAL JANVIER 2011	234,52
2011/02/02	SSQ	REER JANVIER	235,14
2011/02/14	MUN DE LOTBINIÈRE	PINCE DE DÉSINCARCÉRATION	390,00
2011/02/15	PASCAL PÉRUSSE	DÉNEIGEMENT 3/5	2 147,56
2011/02/16	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	COLLECTE DÉCHETS ET RECY	3 040,43
2011/02/21	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	48,99
2011/02/21	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	43,80
2011/02/21	BIOLAB	ANALYSE D'EAU POTABLE	22,79
2011/02/21	BMR FORTIERVILLE	AMPOULE SORTIE SECOUR SALLE	5,60
2011/02/21	BMR FORTIERVILLE	COUPE-FROID PORTE BUREAU	111,96
2011/02/21	COOP DE PARISVILLE	COUPE-FROID SALLE CROQUET	4,54
2011/02/21	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	503,26
2011/02/21	COOP DE PARISVILLE	HUILE CHAUFFAGE BUREAU	314,94
2011/02/21	COOP DE PARISVILLE	HUILLE CHAUFFAGE SALLE	1 625,77
2011/02/21	GAUDREAU ENVIRONNEMENT	PLSTIQUE SUPPL.	77,91

2011/02/21	HYDRO-QUÉBEC	LUMIÈRES DE RUE	327,56
2011/02/21	INDUSTRIELLE ALLIANCE	ASS.COLL. FÉVRIER 2011	623,84
2011/02/21	KONICA MINOLTA BUSINESS	PHOTOCOPIES JANVIER 2011	48,14
2011/02/21	MUN DE DESCHAILLONS	LAVAGE STATION SP3	35,00
2011/02/21	VISA AFFAIRES	VISA JANVIER 2011	291,16

---

Total			16 068,38
-------	--	--	-----------

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que les comptes et effets ci-dessus énumérés soient payés et que les personnes nommées soient autorisées à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée.

## 15.2. SALAIRES

Le rapport des salaires du mois de février a été déposé au conseil.

## 16. RAPPORT DES ÉLUS

Jean-François Bienvenue :

- Centre Paris-Soleil rencontre avec Mme Laquerre

Benoit Dépot

- Changement ordinateur
- Calendrier 2012 (faire appel aux Parisvillois)

Denis Paris :

- Chauffage salle du croquet

Stéphane Boutin :

- Jeux d'eau

Maurice Grimard :

- Conseil des Maires
- Îlots déstructurés
- Rencontre Sylvie Roy
- Rencontre Incendie
- Appel d'offres 9-1-1

## 17. CORRESPONDANCES

- Magazine Quorum
- Magazine Marché Municipal
- Bulletin Sûreté du Québec
- Membre en direct – Janvier 2011

## 18. VARIA

NIL

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme Auger s'interrogeait sur l'augmentation de la portion vidange de son compte de taxes 2011.

20. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés 040-11

IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Benoit Dépot ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que la séance ordinaire soit levée à 21h15, et qu'une séance ordinaire soit tenue le 4 avril 2011.

Adoptée.

J'ai pris connaissance de toutes les résolutions adoptées à la présente séance et les signent au nom de la Municipalité (art. 142 CM).

---

Maurice Grimard, Maire

---

François Gaudreault, Directeur général  
et secrétaire-trésorier